

Bibliothèque Anarchiste
Anti-copyright



Anarcho-autonome

Léon de Mattis

Léon de Mattis
Anarcho-autonome
2009

Consulté le 4 novembre 2016 de leondemattis.net
Paru dans *Mauvaises Intentions* n°2, janvier 2009.

fr.theanarchistlibrary.org

2009

L'appellation « anarcho-autonome » est une catégorie policière, qui, comme pour toute pensée qui émane de la police, poursuit un but précis : la répression. L'assignation de cette dénomination composite à des individus et des pratiques qui traversent les luttes dans l'Europe d'aujourd'hui répond à la logique d'un pouvoir qui sait qu'il faut imposer sa vision des choses pour gouverner les consciences. Ce n'est pas seulement la teneur de l'appellation qui est contestable, mais aussi le fait de nommer ce qui n'a pas choisi de se nommer soi-même. Donner un nom à ce qui ne n'en a pas pour lui attribuer des caractéristiques qu'on aura soi-même définies, c'est du travail de flic, ou de sociologue.

Il y a, certes, des collectifs plus ou moins larges qui se sont constitués au cours des luttes : autour des luttes des sans-papiers, des luttes contre l'enfermement, des luttes pour le logement, des luttes de chômeurs, des luttes contre tel contrat de travail, des luttes contre les violences policières, des luttes contre la répression, etc. – collectifs qui se forment, se délitent et se reforment au gré des circonstances, et qui ne sont jamais reliés à un quelconque point central ni à une idéologie unique, mais au contraire traversés d'analyses théoriques diverses, quand bien même, par hypothèse, ces analyses convergent toutes en ce qu'elles contestent l'existence du monde tel qu'il est. On y trouve entre autres des prises de position contre le capital, contre la marchandise, contre l'Etat, contre la démocratie, contre les syndicats, contre les formes traditionnelles de la représentation et de l'action politique, etc. On peut donc, en effet, désigner cette réalité-là en l'appelant une « mouvance », à condition de se souvenir qu'une telle « mouvance » n'est pas constituée autour d'une idéologie ou d'une offre politique qui lui auraient préexisté, mais à la suite de luttes présentes et passées, et comme la continuation de regroupements que ces luttes ont créés.

Dans ces collectifs et cette mouvance circulent un certain nombre de pratiques (assemblées, occupations, blocages, affrontements, sabotages, etc.), dont aucune n'est subversive ou « radicale » par elle-même, tant il est vrai que ce n'est jamais un acte en tant que tel qui est radical, mais toujours un acte dans une situation donnée. Et ces mêmes pratiques se retrouvent aussi ailleurs, en dehors de ces collectifs ou de cette mouvance, et ce tout simplement parce que ces pratiques naissent au cœur de la lutte et de la rébellion, et que personne n'en est propriétaire.

Dans cette mouvance circulent également des individus, qui se rencontrent parfois, mais tout aussi souvent s'ignorent, qui peuvent se croiser sans se connaître, ou au contraire se retrouver dans telle ou telle circonstance. Certains vivent ensemble et mettent en commun un certain nombre des moyens dont ils disposent. Rien de plus banal en vérité, sauf quand la police décide que les

fréquentations de tel ou tel sont la preuve de son appartenance à une supposée organisation à vocation terroriste.

Le délit d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste fonctionne ainsi. Connaître quelqu'un, c'est être son complice. Posséder tel livre, ou tel tract, c'est en partager tous les points de vue, et certainement aussi tous les objectifs. Participer à telle lutte, c'est être considéré comme pénalement responsable de tous les actes qui auront été commis au cours de la lutte en question, et même au-delà. L'existence d'une telle responsabilité collective a évidemment pour but d'intimider ceux que le pouvoir a ainsi décidé de cibler. L'efficacité de cette politique a pourtant une limite évidente : c'est que la révolte est un fait social, et qu'elle ne se laissera jamais circonscrire à un groupe, un milieu ou une mouvance quelconque.

C'est pour cela que cette mouvance doit se comprendre elle-même comme la partie d'un tout qui la dépasse et l'englobe. C'est pour cela que cette mouvance ne peut se constituer en force matérielle autonome : parce que, pour modifier les rapports sociaux, elle ne dispose d'aucune force qui lui soit propre, et que sa puissance éventuelle ne peut lui venir que de ce dont elle est un symptôme, le rapport conflictuel entre des classes antagonistes. Pour cette mouvance, n'être qu'elle-même, c'est se condamner.